AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0728
FR0010112524-FS0340

29 mai 2015

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEXITY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 mai 2015, la société par actions simplifiée CE Holding Promotion[1] (50 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 mai 2015, les seuils de 1/3, 30% et 25% du capital et des droits de vote de la société NEXITY et détenir 12 279 245 actions NEXITY représentant autant de droits de vote, soit 22,66% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché par le déclarant de 5 816 352 actions NEXITY[3].

[1] Contrôlée par BPCE.
[2] Sur la base d'un capital composé de 54 189 017 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. communiqué diffusé par NEXITY le 25 mai 2015.